

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-24/2021**

**Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021**

**Objet : Sollicitation d'une aide financière auprès du SDED pour la rénovation des maisons situées 176 et 182 rue Pratic.**

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le trois avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.**

**Excusés : Néant**

**Absents : Néant**

**Procuration : Néant**

**Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-31,
- ◆ Vu la délibération n°97-2019 du 18 décembre 2019 portant acquisition des maisons situées 176 et 782 rue Pratic à l'association Vivre Chez Soi,
- ◆ Vu la délibération n°7-2021 du 2 février 2021 portant adhésion au service proposé par le SDED,

Considérant que, l'article L.2224-31 du CGCT fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Considérant que, le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

Considérant qu'en contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Considérant que, pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED comme dans la délibération mentionnée en visa.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des maisons situées 176 et 782 rue Pratic et notamment l'isolation des murs périphériques, les huisseries et une VMC).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 07/04/2021

ID : 026-212600969-20210403-D24\_2021-DE

**DECIDE** de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 7 avril 2021.**

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

